

« Le contribuable local va payer le déficit national »

Professeur à l'Université de sciences économiques de Rennes, Yann Le Meur dirige le cabinet Ressources Consultants Finances. Il est l'un des meilleurs spécialistes français des finances locales.

On voit un peu partout des conseils municipaux annoncer des augmentations de la pression fiscale. Comment expliquez-vous cela ?

Certaines communes ont besoin, avant tout nouvel engagement, d'élever les impôts pour redresser leurs comptes; ou pour faire face au remboursement de dettes ayant été décalées dans le temps afin de masquer la réalité de situations présentes. Ces collectivités auraient dû recourir avant à l'impôt, ou bien dépen-

ser moins. Difficile avant les élections. Secundo, il faut bien faire payer au citoyen le prix du programme de services publics que le candidat victorieux s'est engagé à lui fournir. Enfin, les communes doivent s'attendre, notamment en Bretagne, à la raréfaction de la ressource.

Pourquoi cette raréfaction des recettes locales ?

L'État, pris à la gorge par son déficit public abyssal, réduit la progression des dotations aux collectivités et redéploie, à enveloppe constante, une partie de celle-ci vers des cités difficiles de la région parisienne. Par ailleurs, à taux d'imposition constant, les recettes fiscales locales pourraient diminuer: la chute des droits de mutation est dramatique pour les départements mais touche aussi, dans une moindre mesure, les communes. Et la source primordiale de financement fiscal des collectivités locales, la taxe professionnelle, est menacée, ne serait-ce que parce que le président de la République veut la réformer pour alléger les charges pesant sur les entreprises.

Comment jugez-vous la situation financière des départements ?

Explosive. Avec la crise, les dépenses sociales augmenteront



Spécialiste des finances locales, Yann Le Meur estime que la situation financière des départements est explosive.

encore plus. Le nombre de Rmistes progressera. Sans recettes supplémentaires. Au contraire, les droits de mutation chutent et la TIPP, transférée au département en compensation de la prise en charge du RMI, diminue en volume (hors inflation). Sans compter le risque sur la taxe professionnelle.

L'augmentation des impôts locaux est donc inéluctable ?

Oui. Car les élus ne semblent pas prêts à réduire le niveau de servi-

ces publics réclamés par les populations et les entreprises. Les collectivités locales ne peuvent imiter l'État, qui finance ses politiques (relance) par le déficit public. Elles n'ont pas le droit d'emprunter pour rembourser des emprunts, ce que fait l'État. Il leur faut donc, faute de réduire leurs dépenses, augmenter l'impôt. Le contribuable local paiera donc, en impôt-ménages, le prix du déficit budgétaire national.

Ces augmentations d'impôt-ménages seront-elles fortes ?

Dans certaines communes, elles pourraient dépasser 15%. Même dans des communes en bonne santé, des augmentations de 5% ne seraient pas étonnantes.

La pression fiscale locale a-t-elle atteint un niveau intolérable pour certains ?

Cette question fut loin d'être un enjeu électoral en 2008. Cela s'explique en partie par le fait que beaucoup d'électeurs (à faible revenu) échappent en totalité ou partiellement à l'impôt local. Des foyers demandent des services, sachant qu'ils n'en paient pas le prix. L'impôt local frappe peu en bas de l'échelle sociale. Il est moins douloureux en haut de celle-ci car il n'est pas progressif (par rapport au revenu). Reste la classe moyenne.